



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'An deux mil vingt-trois, le 27 janvier, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Madame
Jocelyne DUPLAIN, 1^{ère} adjointe le 23 janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la
présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.*

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

*Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M.
Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints*

*M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. André SAGNOL, M. Florent PARET, M. Hervé
BONHOMME, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Karine PAULET, Mme Rose Marie ABRIAL, M.
Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Laetitia SABATIER, M. Philippe CELLE, M.
François AKAKO, M. Adrien DESSAILLY, Mme Emilie SAGNOL, et Mme Manon GOURDY,
conseillers.*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Ghislaine BERGER, pouvoir à Mme Manon GOURDY

M. Antoine GERPHAGNON, pouvoir à M. Yves BRAYE

Mme Delphine BONNET pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, pouvoir à M. Bernard BARRY

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON, pouvoir à M. Adrien DESSAILLY

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Dorothee SOUVIGNET

Secrétaire de séance : *Mme Manon GOURDY élue à l'unanimité*

Objet : Fixation du nombre d'Adjoints

(Délibération 2023_01_01)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-2 et L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour la commune, un nombre maximum de huit ;

Après avoir été élu et pris la présidence du Conseil Municipal, le Maire invitera le conseil municipal à fixer le nombre d'Adjoints.



Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 7 le nombre d'adjoints.

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	5
Votants	28

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	28

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 01/02/2023
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 01/02/2023

Pour Copie conforme
Le 30/01/2023

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE